

Octobre 2007



COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST (COPACO) Treizième session
COMITÉ DES PÊCHES DE LA COPACO POUR LES PETITES ANTILLES Dixième session
Cartagena de Indias, Colombie, du 9 au 12 octobre 2007
RAPPORT SUCCINCT DES ACTIVITÉS MENÉES DURANT L'INTERSESSION ET DES PROJETS DE LA FAO DANS LA RÉGION DE LA COPACO

I. Groupes de travail ad hoc de la COPACO

Groupe de travail sur le strombe rosé, *Strombus gigas*

Atelier régional sur le suivi et la gestion du strombe rosé, *Strombus gigas*, Jamaïque, du 1^{er} au 5 mai 2006

1. L'objectif de l'atelier était d'aider les pays des Grandes Caraïbes à développer des plans d'aménagement efficaces pour la pêche du strombe rosé et, par conséquent, améliorer leur capacité de mise en oeuvre des réglementations de la CITES sur l'exploitation et le commerce international de strombe rosé, ainsi que des obligations du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Cartagena).
2. L'atelier a été organisé conjointement par la FAO/COPACO et le Programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE (PNUE-PEC) sous les auspices du Projet de la FAO «CITES et les espèces aquatiques exploitées commercialement, y compris l'évaluation de propositions de listes – GCP/INT/987/JPN», PNUE-PEC, le Conseil d'administration des pêches des Caraïbes (CFMC) et le Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM).
3. L'atelier a abordé les principaux thèmes du cycle d'aménagement des pêches au travers de présentations et de travaux pratiques. Une partie considérable de l'atelier a été consacrée à aider les pays à développer et améliorer certains éléments de leurs plans d'aménagement des pêches de strombe rosé au travers de travaux en groupe et individuels. Chaque participant a préparé un projet des éléments opérationnels clés d'un plan d'aménagement des pêches de strombe rosé dans son pays. Ces projets de plans d'aménagement seront publiés par la FAO.
4. Les participants de l'atelier ont reconnu le besoin d'accroître la coopération régionale dans le domaine de la normalisation des réglementations et définitions, en vue d'améliorer les obligations d'informer à des fins d'aménagement et commerciales, d'établir des indicateurs et des points de référence pour le suivi de la performance des stratégies d'aménagement, et d'employer une combinaison d'outils d'aménagement tenant compte de certains doutes concernant les données et les processus écologiques et le besoin de maintenir la rentabilité de la pêche de strombe rosé.

Groupe de travail sur la langouste blanche des Caraïbes, *Panulirus argus*

Atelier régional sur l'évaluation et l'aménagement de la langouste blanche des Caraïbes (*Panulirus argus*), du 19 au 29 septembre 2006, Mérida, Mexique

5. L'atelier a été organisé avec l'aide du Centro Marista de Estudios Superiores A.C., Mérida, Mexique, sous les auspices du Programme FishCode de la FAO, du Programme des Nations Unies pour l'Environnement – Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PNUE-PEC), du Conseil d'administration des pêches des Caraïbes (CFMC) et du Gouvernement des Etats-Unis. Le principal objectif de l'atelier était d'examiner et mettre à jour la situation de la langouste blanche des Caraïbes aux échelons national et régional, et de chercher un consensus régional en matière de stratégies pour aborder les problèmes d'aménagement.

6. Cet atelier a été le cinquième consécutif organisé par la FAO/COPACO en coopération avec diverses agences et institutions régionales, ayant suivi les ateliers célébrés à Belize, Belize en 1997, à Mérida, Mexique en 1998 et 2000, et à La Havane, Cuba en 2002 (voir FAO Rapports sur les pêches 619, 643 et 715). L'objectif de chaque atelier était d'avancer sur la base de l'information obtenue lors de l'atelier précédent. L'atelier s'est déroulé en deux parties: la première partie, qui a eu lieu du 18 au 27 septembre, correspond à l'atelier scientifique auquel seuls les scientifiques de niveau supérieur ont participé, tandis que la seconde partie, qui a eu lieu les 28 et 29 septembre, a abordé les aspects liés à l'aménagement avec la participation des scientifiques présents pour la première partie de l'atelier, des directeurs et ministres responsables des pêches et des représentants de l'industrie de la pêche et du traitement de la langouste des pays participants.

7. Les participants à cet atelier furent des scientifiques, directeurs et représentants industriels du secteur des pêches des Bahamas, du Belize, du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, de la République Dominicaine, de la France (Martinique et Guadeloupe), d'Haïti, du Honduras, de la Jamaïque, du Mexique, du Nicaragua, des îles Turques et Caïques, des États-Unis (Porto Rico et îles Vierges américaines) et le Venezuela, ainsi que des représentants du Conseil d'administration des pêches des Caraïbes (CFMC) et du Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM).

8. L'état estimé des populations nationales de langouste blanche dans les pays participants, sur la base de la meilleure information disponible, est le suivant¹:

Etat de la population	Pays
Sous-exploitée	Venezuela (certaines zones)
Totalement exploitée ou stable	Porto Rico et les îles Vierges américaines; îles Turques et Caïques; États-Unis (Floride), Belize; Mexique, Costa Rica; Cuba; Antigua et Barbuda; Venezuela (certaines zones)
Surexploitée	Nicaragua; Jamaïque; République Dominicaine; Brésil; Colombie; Honduras
Inconnu	Martinique; Guadeloupe; Haïti; Bahamas; autres pays des Petites Antilles

9. Les résultats indiquent que la situation à l'échelon régional est inquiétante et que la durabilité de cette ressource, qui est très importante socialement et économiquement, est actuellement en danger. Les participants de l'atelier scientifique ont conclu qu'il est nécessaire de gérer la mortalité par pêche au

¹ L'explication des catégories fournies ci-après a été donnée à la demande des participants de la Réunion de Directeurs. Les catégories utilisées dans le tableau se basent sur les meilleures estimations disponibles de la biomasse de la population par rapport à la biomasse non exploitée et/ou au taux de mortalité par pêche. La catégorie d'état de la population qui est la plus préoccupante est "Inconnu". La catégorie préoccupante suivante est "Surexploitée", auquel cas il est recommandé que le pays concerné mette en œuvre de manière urgente un programme de récupération. Les participants de l'atelier scientifique ont observé que certains pays dans cette catégorie ont déjà pris cette mesure (voir les rapports nationaux). La catégorie "Totalement exploitée" implique que la prudence est de mise et que les pays dans cette catégorie doivent disposer de systèmes exhaustifs et efficaces de suivi et d'aménagement, en vue d'assurer qu'il ne soit pas en train de se produire une surexploitation.

travers du contrôle de l'effort de pêche, afin de parvenir à une utilisation durable de la langouste blanche. Toutefois, il a été reconnu que plusieurs facteurs externes au secteur des pêches ont également un impact négatif sur la population dans certains pays. Ces facteurs comprennent: l'augmentation de la fréquence des ouragans et des tempêtes tropicales au cours de la dernière décennie, la mortalité de la langouste provoquée par des marées rouges et la détérioration de l'habitat de la langouste provoquée par l'homme.

10. Malgré certains progrès en matière d'aménagement, il existe dans toute la région un nombre considérable de problèmes dans ce domaine. Ces problèmes comprennent: la pêche de libre accès, l'augmentation de l'effort de pêche, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), la hausse de l'utilisation d'habitats artificiels, le faible niveau de respect et d'application, les conflits entre les pêcheurs qui utilisent des nasses et les pêcheurs en plongée, et la pratique, dans certains pays centraméricains, de laisser dans l'eau des nasses pour langoustes durant la période d'interdiction.

11. Les participants de l'atelier ont accordé des stratégies visant à assurer une utilisation durable de la langouste blanche. Ils ont également convenu que les pays dont les réglementations n'établissent pas une taille minimale de capture égale ou supérieure à 74 millimètres de longueur de la carapace devraient s'efforcer d'adopter cette taille.

Groupe de travail sur l'utilisation durable de la pêche au moyen de dispositifs ancrés de concentration du poisson (DCP) dans les Petites Antilles

12. La Troisième réunion du groupe de travail ad hoc de la COPACO sur le développement durable de la pêche au moyen de dispositifs ancrés de concentration du poisson (DCP) dans les Petites Antilles a eu lieu du 4 au 8 décembre 2006, à l'Hôtel Kanoa à Les Saintes (île faisant partie de la Guadeloupe). La réunion a été financée par le gouvernement français/Conseil régional de la Guadeloupe et le fonds du Représentant de la FAO. Le principal objectif de la réunion était de finaliser une proposition de projet visant à établir et renforcer la coopération régionale dans le domaine des «Dispositifs ancrés de concentration du poisson dans les Petites Antilles» (MAGDELESA). Le groupe de travail a recommandé que le plan de coopération régionale incorpore les éléments communs suivants, de sorte que les échanges et analyses puissent être menés à l'échelon régional:

- Le déploiement de 2-3 DCP ayant un design et une construction semblables et des stratégies d'entretien similaires;
- Une forme commune de collecte des données biologiques pour enregistrer les captures au moyen de DCP;
- Une forme commune de collecte des données sociales et économiques liées à pêche au moyen de DCP; et
- Des stratégies nationales concertées en vue de promouvoir une amélioration des conditions de travail en mer pour les pêcheurs (au moyen de DCP) et également pour la préservation en mer de la qualité du poisson.

13. La finalisation du descriptif du projet est en cours. Il est attendu que les sources potentielles de financement du projet comprennent le Fonds européen de développement régional (FEDER), les Conseils régionaux des Antilles françaises et des fonds de contrepartie des autres pays participants.

II. ACTIVITÉS ET PROJETS

14. Les principaux projets et activités de la FAO mis en oeuvre (ou en cours) dans le domaine de la pêche dans la région de la COPACO au cours de la dernière période biennale sont les suivants:

Etude sur les effets de la pollution et du développement côtier sur la pêche dans le Golfe de Paria et le Canal de Colomb

15. En avril 2005, un atelier d'évaluation bilatéral a eu lieu entre Trinité et Tobago et le Venezuela, sous les auspices du groupe de travail ad hoc de la COPACO sur la pêche de crevettes et poissons de fond du plateau Guyana-Bésil. Les résultats des évaluations bilatérales effectuées pour les pêches de crevettes

et de poissons de fond dans la région du Golfe de Paria et du delta de l'Orénoque ont été présentés aux parties prenantes de l'industrie de la pêche et abordés avec elles le dernier jour de l'atelier. Sur la base des preuves scientifiques présentées, ainsi que de leurs propres observations sur le terrain, l'industrie de la pêche est convenue que les populations de crevettes et de poissons ont diminué et que l'effort de pêche devait être contrôlé. Cependant, les parties prenantes ont également estimé que la pollution industrielle et côtière, outre la destruction des habitats et des zones d'alevinage, faisait partie des principales causes de la diminution des populations de poissons dans le Golfe de Paria. Les participants de la réunion sont convenus que des études devraient être menées sur l'impact de la pollution sur les populations de poissons dans le Golfe de Paria et qu'il était nécessaire d'identifier et surveiller les zones d'alevinage en état critique.

16. Cette étude permettra aux directeurs des pêches et aux parties prenantes de connaître l'impact potentiel de la pollution et de la destruction des habitats sur la pêche dans la zone étudiée et présentera des recommandations pour les futures recherches et collectes de données et l'aménagement des pêches pour les autorités de gouvernement pertinentes, y compris l'industrie. Par conséquent, cette étude sera utilisée, de même que les études d'évaluation des populations, en vue d'orienter les activités d'aménagement des pêches.

Atelier régional sur les facteurs contribuant à la surexploitation et à la non-durabilité des pêches dans pays de la CARICOM, Barbade, du 6 au 8 décembre 2006

17. Cet atelier fut le quatrième organisé par le Projet de la FAO GCP/INT/788/JPN: *Examen des facteurs contribuant à la surexploitation et à la non-durabilité des pêches*, et son principal objectif était l'amélioration de l'aménagement et de la conservation de la pêche mondiale. Le premier atelier a eu lieu à Bangkok en 2002, le deuxième à Maurice en 2003 et le troisième au Cambodge en 2004. Le deuxième atelier a abordé les facteurs de non-durabilité sur la base d'études de cas préparées pour quatre types de pêches «idéalisées»: pêche démersale de grand volume, pêche de petits poissons pélagiques de grand volume, pêche au thon et pêche artisanal, et le troisième atelier s'est basé sur des documents de travail préparés à partir des résultats des deux premiers ateliers.

18. L'atelier organisé à la Barbade en 2006 a examiné les résultats des trois ateliers internationaux précédents et a appliqué l' "approche" développée lors de ces ateliers à la pêche des pays de la CARICOM et son aménagement. L'atelier a conclu que les types de facteurs de non-durabilité identifiés lors des trois premiers ateliers (mauvaise gouvernance, mesures d'incitation inadéquates, forte demande de ressources limitées, pauvreté et manque d'opportunités, complexité et manque de connaissances, interaction entre le secteur des pêches et d'autres secteurs et l'environnement) étaient particulièrement importants pour les pays de la CARICOM. La mauvaise gouvernance a été identifiée comme un facteur fondamental au coeur de la surexploitation et de la non-durabilité. La pratique courante du 'libre accès' à la pêche dans la région pourrait conduire à la non-durabilité. Il a été recommandé de mettre en oeuvre des mesures pour réguler progressivement l'accès au travers d'approches d'aménagement communautaire et d'une pêche à accès limité. Voir le document de référence WECAFC/SAG/07/IV/5.

Accroître le profil de la pêche artisanale dans les politiques nationales du Nicaragua (FAO FishCode STF OSPESCA NIC1)

19. Le projet vise à améliorer l'information sur le rôle de la pêche artisanale dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté, et à intégrer la pêche artisanale aux politiques nationales liées au développement, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Les résultats attendus sont:

- Un système d'information actualisé sur l'importance de la pêche artisanale et son rôle dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.
- Un personnel formé et le renforcement des capacités des organismes gouvernementaux et des organismes non gouvernementaux en matière d'évaluation de la pêche artisanale.
- Prise de conscience concernant la compilation de matériel et de documents fournissant une information actualisée sur l'importance de la pêche artisanale et son rôle dans le développement, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.

- Une stratégie nationale sur le développement de la pêche artisanale.
- L'incorporation de la pêche artisanale aux politiques nationales.

Amélioration de l'information sur la situation et les tendances de la pêche de strombe rosé dans la région des Caraïbes (FAO FishCode STF OSPESCA ACT1)

20. L'objectif du projet est d'améliorer la collecte de données de routine sur la pêche de strombe rosé en Amérique Centrale. Les résultats attendus sont:

- Etablir un sous-groupe de travail sur le strombe rosé comprenant un expert en strombe rosé du Belize, du Honduras, de la République Dominicaine, du Panama, du Nicaragua et du Guatemala, un expert de l'OSPESCA et deux experts de la FAO.
- Etablir des facteurs de conversion statistiquement valables pour les différents niveaux de la viande de strombe rosé.
- Examiner et mettre à jour les séries de données historiques nationales des captures de strombe rosé actuellement incluses dans la base de données de la FAO, en appliquant des facteurs de conversion pour passer du poids de la viande traitée au poids vif s'il y a lieu et, quand cela est possible, inclure également des estimations des captures non rapportées.

Appui à l'amélioration du suivi de routine de la pêche en Amérique Centrale (FAO FishCode STF OSPESCA ACT2)

21. Ce projet vise à améliorer le suivi de routine de la pêche en Amérique Centrale. Les résultats attendus sont:

- La création du groupe de travail sur les statistiques halieutiques de l'OSPESCA.
- La définition des conditions et normes minimales à l'échelon régional pour le suivi de routine de la pêche.

Projets de fonds fiduciaires

Réduction de l'impact des pêches crevettières tropicales au chalut sur l'environnement par l'adoption de techniques de réduction des captures accessoires et une nouvelle gestion, Février 2002 – Janvier 2007, GEF/UNEP/FAO

22. L'objectif général de ce projet est de réduire les rejets de poissons capturés par les chalutiers de pêche aux crevettes, essentiellement moyennant l'introduction de technologies qui permettent de réduire les captures de jeunes poissons et d'autres prises accidentelles dans un certain nombre de pays en développement. Les pays de la région de la COPACO qui participent à ce projet sont le Costa Rica, la Colombie, Cuba, le Mexique, le Nicaragua, Trinité et Tobago et le Venezuela. Ce projet devrait se traduire par l'adoption de technologies de pêche (dont les dispositifs de réduction des captures accessoires et autres) dans plusieurs des pays participants. Un autre produit direct de ce projet devrait être la réduction du nombre d'espèces juvéniles commerciales capturées par les chalutiers crevettiers.

Projet LAPE – GCP/RLA/140/JPN

23. Le projet mené conjointement par la FAO et le gouvernement du Japon et intitulé «Fondement scientifique d'une gestion écosystémique dans les Petites Antilles comprenant les interactions avec les mammifères marins et d'autres grands prédateurs» est également dénommé «Projet pour l'écosystème pélagique des Petites Antilles - Projet LAPE» (2002-2007). Ce projet est opérationnel depuis plus d'un an et concerne les pays de l'OECD, la Barbade et Trinité-et-Tobago. Le projet a pour but de fournir une information scientifique servant de base à l'application d'une approche écosystémique à l'aménagement des pêches et il comprend trois étapes. La première est la phase de création et de collecte de données, qui est pratiquement terminée. Les activités menées dans ce domaine ont couvert trois thèmes supplémentaires, à savoir les données relatives aux pêches (détails des captures et de l'effort de pêche), le rapport prédateur/proie (étude des régimes alimentaires), et la distribution et l'abondance des stocks (enquêtes sur les cétacés et les poissons). Dans chaque domaine, certaines activités sont déjà en route et

les autres devraient commencer cette année. La deuxième phase correspond à la synthèse et à la modélisation des données. Cette étape a débuté avec des modèles préliminaires de l'écosystème et la compilation des données par couches du SIG. Les modèles seront actualisés en fonction des données complémentaires qui émaneront de la phase de création et collecte de données. La phase finale, qui a commencé, est l'interprétation des résultats scientifiques afin de résoudre les thèmes liés à l'écosystème dans l'aménagement des pêches. Les résultats du projet seront présentés sous la forme de plans préliminaires d'aménagement des pêches basés sur l'écosystème.

La CITES et les espèces aquatiques exploitées commercialement, y compris l'évaluation de propositions de listes, Novembre 2005 – Octobre 2010, GCP/INT/987/JPN

24. L'objectif du projet mené conjointement par la FAO et le gouvernement du Japon intitulé «La CITES et les espèces aquatiques exploitées commercialement, y compris l'évaluation de propositions de listes» (Novembre 2005 – Octobre 2010) est de minimiser les impacts négatifs économiques et sociaux des réglementations de la CITES concernant les espèces aquatiques exploitées commercialement de sa liste, au moyen du renforcement des capacités du personnel scientifique et de l'aménagement dans les institutions nationales des pêches, en vue de poursuivre l'exploitation des ressources de la liste d'une manière durable et respectant les réglementations de la CITES en ce qui concerne ces espèces. Les pays membres de la COPACO remplissent les conditions requises pour bénéficier d'une assistance technique dans le cadre de ce projet.

Projets du Programme de coopération technique (PCT)

Introduction de l'aquaculture et d'autres pratiques intégrées d'aménagement de la production chez les riziculteurs du Suriname et du Guyana, Avril 2004 – Mars 2006, TCP/RLA/3003(D)

25. L'objectif du projet était de renforcer la sécurité alimentaire, le revenu et la nutrition moyennant l'amélioration et la diversification des pratiques agricoles suivant les approches de fermes-écoles et de coopération Sud-Sud. Les résultats du projet comprennent la baisse significative de la dépense et de l'utilisation de pesticides et la quasi duplication de la production de riz par acre, qui est passée de 24 à 47 sacs. Les producteurs de riz se sont également montrés très intéressés de participer à une version à grande échelle du projet.

Appui de l'aménagement des pêches de crevettes et renforcement institutionnel de l'autorité des pêches, Phase II, Février 2006 – Juillet 2006, TCP/GUA/3101

26. L'objectif de cette Phase II est de finaliser les activités initiées dans le cadre du projet TCP/GUA/2901. Le principal objectif était d'appuyer le gouvernement dans l'amélioration et le renforcement de l'aménagement des pêches de crevettes en vue d'assurer la durabilité des bénéfices sociaux et économiques.

27. Les principaux résultats du projet ont été l'évaluation des pêches de crevettes au Guatemala, la suggestion d'idées pour la formulation de plans d'aménagement des pêches, des plans de recherche halieutique, le renforcement des capacités et le renforcement institutionnel des pêches.

Amélioration des marchés intérieurs pour les produits de la mer dans la région de l'Amérique Latine et des Caraïbes, Février 2007 – Mai 2008, TCP/RLA/3111 (D)

28. L'objectif général du projet est d'accroître l'approvisionnement alimentaire en Amérique Latine et dans les Caraïbes au travers de l'augmentation du nombre de produits de la mer de haute qualité pour les marchés intérieurs. Les résultats attendus sont: un personnel formé à l'échelon national dans le domaine de la commercialisation intérieure des produits de la mer, la production d'un manuel sur la commercialisation intérieure des produits de la mer, l'amélioration de la prise de conscience du public sur ces sujets, les structures de distribution et de commercialisation intérieures des produits de la mer, des opérateurs en matière de pêche mieux informés pour appliquer des techniques modernes de commercialisation et une banque de données en ligne comprenant des informations commerciales actualisées en matière de commerce de poisson intérieur et intra régional en Amérique Latine et dans les

Caraïbes. Les pays bénéficiaires sont: l'Argentine, le Belize, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, la République Dominicaine, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, l'Uruguay et le Venezuela.

Fonds du PCT du Représentant de la FAO

Formulation de projets alternatifs spécifiques dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'éradication de la plongée pour la pêche de langouste blanche des Caraïbes du Nicaragua, Septembre 2006 – Décembre 2007, TCP/NIC/3103

29. L'objectif général est la collecte et la recherche d'information de base pour la formulation de projets intégrés qui contribueront à fournir des emplois suite à l'élimination de la plongée.

30. Les résultats de ce projet sont l'identification et la formulation d'une série de propositions de projets pour les secteurs des pêches et de l'agriculture, ayant vocation à stimuler le développement économique et les alternatives d'emploi pour les pêcheurs en plongée.

Projets d'urgence

Assistance d'urgence aux agriculteurs et pêcheurs victimes de l'ouragan Iván à la Grenade - OSRO/GRN/401/CAN, Novembre 2004 – Juin 2005 et OSRO/GRN/402/US - Novembre 2004 – Octobre 2005

31. Le principal objectif était d'aider le gouvernement de la Grenade à fournir des facteurs de production en vue de faciliter la reprise des activités productives dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et de la foresterie. L'assistance au secteur des pêches comprenait la réparation et le remplacement des engins de pêche détruits et perdus, la restauration du réseau de communication des pêches et la réhabilitation des installations des marchés. La totalité des activités n'ayant pu finaliser pour la date limite, les projets ont été prolongés jusqu'à juin 2006. Les activités du projet ont finalisé et les projets sont terminés.

Assistance d'urgence aux agriculteurs et pêcheurs victimes des ouragans Iván et Francis dans les Bahamas et Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Novembre 2004 – Octobre 2005 TCP/RLA/3015 (E)

32. Le principal objectif était d'aider les gouvernements dans la fourniture de facteurs de production en vue de faciliter la reprise des activités productives dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et de la foresterie. La totalité des activités n'ayant pu finaliser pour la date limite, les projets ont été prolongés jusqu'à décembre 2006. Les activités de ces projets ont finalisé et le projet a terminé.

AUTRES PROJETS, COMPRENANT LES PÊCHES CONTINENTALES ET L'AQUACULTURE, MIS EN OEUVRE OU OPÉRANT DANS LA RÉGION DE LA COPESCAL

33. Les pays membres de la COPACO ont participé aux projets suivants:

Développement de la communauté côtière. Août 2005 – Août 2010. UTF/BRA/066/BRA

34. Les principaux objectifs du projet sont de réduire la pauvreté dans les communautés côtières et d'assurer une utilisation durable des ressources marines au travers de l'introduction et de l'expansion de techniques de culture marine simples et viables d'un point de vue économique, et de la participation des communautés à l'aménagement commun des ressources. Les résultats attendus sont:

- La consolidation des communautés se consacrant à la culture de gracilaires à Ceará, Rio Grande do Norte et Paraíba, sous la forme d'associations et de coopératives de producteurs;
- La diversification de la production de la culture marine au travers de l'introduction de la culture simple d'autres organismes du domaine du projet;
- Le développement de projets pilotes sur l'aménagement communautaire des ressources marines concernant des communautés ayant de l'expérience dans le domaine du travail en coopérative et de la culture marine; et

- L'établissement et l'organisation de comités interinstitutionnels, tant à l'échelon fédéral que dans chacun des états participants, de sorte que les expériences puissent être partagées à niveau régional et constituent un modèle pour une future expansion dans tout le pays.

Repeuplement en poissons du réservoir PAO la Balsa – Etat de Cojedes. Janvier 2005, Telefood 21 211 TFD-03/VEN/001

35. L'objectif général du projet est de repeupler le réservoir Pao La Balsa dans la ville de Pao de San Juan Bautista.

COORDINATION et LIAISONS

36. Le Secrétariat de la COPACO a participé aux activités suivantes:

Troisième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Venezuela, du 4 au 8 octobre 2005

37. Les principaux objectifs de la réunion du STAC étaient: examiner la situation et les activités actuelles du Protocole SPAW, le plan de travail et le budget 2004–2005 pour le Programme Régional du Protocole SPAW; le projet de directives et critères pour l'évaluation des zones protégées à inclure dans la liste du Protocole SPAW; et le projet de plan de travail et de budget 2006–2007 pour le Programme Régional du Protocole SPAW. Le Secrétaire de la COPACO a assisté à cette réunion.

38. Le STAC a observé l'importance de l'aménagement des pêches et le besoin de poursuivre la coordination avec le Programme de la FAO/COPACO visant à contribuer à atteindre les objectifs du Protocole SPAW. En ce qui concerne l'aménagement des pêches, le STAC a appuyé les actions prioritaires coordonnées par la FAO/COPACO, en particulier celles liées à la mise en œuvre du Code de Conduite pour une Pêche Responsable. Les activités spécifiques comprenaient le renforcement des capacités pour l'aménagement responsable du strombe rosé et les activités du groupe de travail ad hoc de la COPACO sur la langouste blanche des Caraïbes.

39. Le STAC a sollicité au Secrétariat du PNUE-PEC d'évaluer la possibilité d'établir des accords de coopération avec la FAO/COPACO en vue de collaborer dans deux domaines d'intérêt pour le Protocole SPAW: les zones marines protégées et la pêche, et la conservation de la tortue de mer.

Atelier technique sur les besoins d'information sur le strombe rosé et la langouste blanche des Caraïbes, Île de San Andrés, Colombie, du 14 au 18 novembre 2005

40. L'atelier technique sur les besoins d'information sur le strombe rosé et la langouste blanche des Caraïbes a été organisé conjointement par l'Institut de pêche du Golfe et des Caraïbes (GCFI) et l'Initiative internationale en faveur du strombe rosé. Le principal objectif de la réunion était d'harmoniser les réglementations relatives au strombe rosé et à la langouste blanche. Le Secrétaire de la COPACO a participé à l'atelier.

41. Cet atelier a été particulièrement important pour la COPACO en raison de ses nombreux groupes de travail sur la langouste blanche des Caraïbes dans la région de la COPACO et sur le strombe rosé. Le Conseil d'administration des pêches des Caraïbes a assumé, en collaboration avec le Secrétariat de la COPACO, la coordination du groupe de travail sur le strombe rosé.

42. La majeure partie des points relatifs au strombe rosé ayant été abordés étaient directement liés au Manuel de la FAO sur le contrôle et la gestion du strombe rosé, FAO Circulaire sur les Pêches N°1012.

43. En ce qui concerne la langouste blanche, malgré de longs débats, les participants de l'atelier ne sont pas parvenus à s'entendre sur un poids et une taille minimums pour les importations et les exportations de queues de langouste blanche adulte vers les États-Unis. Les participants de la réunion ont reconnu que le rapport morphométrique de la taille et du poids de la langouste blanche adulte pouvait

varier en fonction des différentes zones de l'Atlantique Centre-Occidental. Cette question a été soumise au groupe de travail ad hoc de la COPACO sur la langouste blanche des Caraïbes dans la région de la COPACO pour discussion et décision en septembre 2006.

Atelier sur la mise en oeuvre par 16 états de l'aire de répartition de recommandations formulées dans le contexte de l'Examen du commerce significatif de la CITES sur le *Strombus gigas* (strombe rosé), République Dominicaine, du 13 au 15 décembre 2005

44. Les principaux objectifs de l'atelier, organisé par le Secrétariat de la CITES, étaient de présenter des résumés de l'information que les 16 états de l'aire de répartition avaient fourni au Secrétariat relative à la mise en oeuvre des recommandations de la CITES, informer les états de l'aire de répartition sur les évaluations provisoires réalisées par le Secrétariat relatives à l'application des recommandations et offrir une opportunité finale aux états de l'aire de répartition d'ajouter ou actualiser l'information, expliquer les actions mises en oeuvre, fournir des données complémentaires, etc., et permettre aux états de l'aire de répartition de commenter les évaluations provisoires. Le Département des Pêches de la FAO a remis ses commentaires et suggestions au Secrétariat de la CITES concernant les rapports fournis à la CITES par les états de l'aire de répartition. La plupart ont été incorporées dans les présentations du Secrétariat de la CITES lors de l'atelier.

45. Le Secrétariat de la COPACO a été désigné pour représenter la FAO lors de l'atelier par la Division de la Conférence, du Conseil et du Protocole. Trente deux participants de 14 états de l'aire de répartition et quatre observateurs du Secrétariat de la CARICOM, du Conseil d'administration des pêches des Caraïbes (CFMC), du Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM) et de la FAO ont participé à l'atelier. Les participants des états de l'aire de répartition comprenaient des représentants des parties à la CITES et des administrations des pêches. Le Président du Comité pour les Animaux de la CITES était également présent.

46. Aucun rapport n'a été élaboré à la fin de l'atelier. Le Président du Comité pour les Animaux et le Secrétariat de la CITES ont sollicité des réunions individuelles avec cinq pays en vue d'approfondir les débats et d'expliquer leurs rapports. Le Président du Comité pour les Animaux communiquera directement et de manière officielle aux pays s'ils remplissent les conditions requises pour assurer que l'exportation de strombe rosé n'est pas nuisible.

Deuxième réunion scientifique du Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM), du 19 au 23 mars 2006

47. Le Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes a été représenté lors de la Deuxième réunion scientifique du Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM), célébrée du 19 au 23 mars 2006, à Trinité-et-Tobago. Il s'est agi de la réunion conjointe de cinq (5) groupes de travail sur les ressources halieutiques du CRFM: Récifs et talus, Petits poissons pélagiques côtiers, Grands poissons pélagiques, Strombes et langoustes et Crevettes et poissons de fond. L'objectif était que les groupes de travail continuent d'échanger leurs connaissances et expertises, et de faciliter un examen et une consultation plus amples quant à l'interprétation des résultats des évaluations et aux recommandations adéquates en matière d'aménagement des pêches.

48. La réunion plénière est parvenue à atteindre certains de ses objectifs et à réduire l'intérêt pour des sujets qui rendaient difficile le travail des groupes. Face à ces sujets, les délibérations plénières se concentraient principalement sur des espèces individuelles des pays participants dont les ensembles de données étaient disponibles pour analyse et évaluation.

49. Les membres des groupes de travail et les consultants ont informé des retards systématiques et une certaine réticence de la part des pays à partager leurs données, et ont signalé que cette situation a une incidence négative sur le travail mené durant l'intersession et durant les sessions d'analyse. La réunion plénière a recommandé que le Conseil du CRFM cherche, au travers du forum, à établir une position formelle relative à la qualité et au partage des données. Outre les recommandations générales liées à l'amélioration de la qualité des données, le conseil le plus fréquent fut l'application du principe de précaution.

Quatrième réunion du Forum des pêches des Caraïbes du Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM), 11 et 12 avril 2006

50. Le Secrétaire de la COPACO a participé, en qualité d'observateur, à la Quatrième réunion du Forum des pêches des Caraïbes (Forum) du CRFM, 11 et 12 avril 2006, célébrée à Trinité-et-Tobago.

51. Les principaux points de l'ordre du jour intéressant directement la FAO/COPACO étaient: une politique et un régime commun en matière de pêche – actualisation sur le strombe rosé; Deuxième réunion scientifique annuelle du CRFM; projet de plan de travail et de budget annuels; et le plan directeur du régional/JICA sur l'utilisation durable des ressources halieutiques pour le développement de la communauté côtière dans les Caraïbes. Les représentants de 15 états membres du CRFM et des observateurs de la FAO et de l'Université des Indes Occidentales (UWI) ont assisté à la réunion.

52. Les participants de la réunion ont observé que le plan de travail et le budget annuels 2006/2007 abordent de nombreux thèmes qui préoccupent les administrations nationales des pêches. Il a été suggéré d'inclure dans le plan de travail l'atténuation des effets des catastrophes, la pêche INN, la sensibilisation de l'opinion publique et la promotion.

Atelier régional caribéen sur le commerce agricole, la politique commerciale et le développement dans les Caraïbes, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, du 13 au 15 juin 2006

53. La FAO, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture de Saint-Vincent-et-les-Grenadines et le Mécanisme de négociation régionale pour les Caraïbes (CRNM), a organisé cet atelier dans le but de répondre aux besoins des professionnels (économistes) du secteur agricole de rang moyen à supérieur, chargés de la liaison avec les négociateurs commerciaux et les décideurs nationaux et régionaux dans le domaine de l'agriculture et de diffuser l'information relative à la situation et aux impacts des accords commerciaux et des politiques commerciales sur le secteur agricole à l'échelon national. Les participants provenaient du ministère de l'Agriculture des pays du CARIFORUM, du Secrétariat de la CARICOM et du CRNM. La majeure partie des participants n'était pas familiarisée avec la thématique des pêches.

54. L'atelier s'est centré sur trois grandes sphères thématiques: (a) le commerce, la politique commerciale et le développement; (b) les négociations agricoles de l'OMC et les APE (accords de partenariat économique); et (c) l'intégration économique régionale et les accords commerciaux régionaux, en rapport avec le commerce et la politique commerciale. Le Secrétaire de la COPACO a assisté à la dernière journée de l'atelier et a effectué une présentation PowerPoint sur «Les thèmes du domaine des pêches dans les négociations de l'OMC».

Projet sur le grand écosystème marin des Caraïbes (CLME) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

55. Le Secrétariat de la COPACO participe à la préparation du Projet sur le grand écosystème marin des Caraïbes (CLME), intitulé «Gestion durable des ressources marines vivantes partagées du grand écosystème marin des Caraïbes (CLME) et des régions adjacentes». Le comité directeur du projet est convenu que les organisations régionales des pêches (ORP), telles que la COPACO, devraient jouer un rôle décisif dans le développement et la mise en oeuvre de la totalité du projet et que leur rôle et contributions devraient être définis durant la phase préparatoire (PDF-B). Le Secrétaire de la COPACO est également membre du comité directeur et du groupe consultatif technique. Il a participé aux réunions du comité directeur (avril 2006 et août 2006) du projet et à la réunion de lancement et à l'atelier sur l'analyse du diagnostic transfrontalier (ADT), du 23 octobre au 1^{er} novembre 2006.

56. Le Secrétaire de la COPACO a participé à la deuxième réunion du comité directeur, célébrée du 6 au 8 juin 2007, à Cartagena de Indias, Colombie. La FAO/COPACO est le principal organisme en matière de crevettes et poissons de fond dans le grand écosystème marin du plateau Guyana-Brézil. Le projet du grand écosystème marin des Caraïbes comprend les composantes suivantes: composante 3 – mettre en oeuvre le cadre de gouvernance, qui comprend le projet pilote sur les poissons volants et les crevettes et poisson de fond dans le grand écosystème marin du plateau Guyana-Brézil;

composante 4 – projet pilote sur la langouste blanche; et composante 4 – projet pilote sur la pêche et la biodiversité.

Projet sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

57. CAB International, conjointement avec des collaborateurs et des parties prenantes à l'échelon national, régional et international, a développé une proposition intitulée 'Mitigation des menaces des espèces exotiques envahissantes dans les Caraïbes insulaires', financée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) au travers du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La proposition porte sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) dans les écosystèmes terrestre, d'eau douce et marin. Les cinq composantes du projet sont: le développement de stratégies nationales sur les EEE; l'établissement d'une stratégie de coopération à l'échelon des Caraïbes; l'amélioration de la gestion de l'information; la prévention de l'introduction d'EEE; et la détection précoce et la gestion des EEE.

58. Dans le cadre de la phase de développement du projet (PDF-A), un atelier international a été organisé à Trinité-et-Tobago, du 22 au 26 janvier 2007, en vue de recueillir les résultats des consultations nationales et d'aborder les activités du prochain cycle de financement, la phase PDF-B et l'élaboration du projet dans sa totalité. Il est attendu que la phase PDF-B du projet dure un an et que la totalité du projet, d'une durée de cinq ans, commence en 2008. Les fonds destinés par le FEM pour la phase PDF-B arrivent à US\$450.000 et pour la totalité du projet US\$5 millions, avec un co-financement qui est à 50% en espèces et à 50% en nature. Le Secrétaire de la COPACO a participé à l'atelier en tant que spécialiste pour les débats de groupes et pays.

59. La plupart des activités possibles identifiées par l'atelier pour la phase préparatoire (PDF-B) et la totalité du projet étaient terrestres, principalement dans le domaine des ravageurs et des maladies des plantes. Une étude théorique menée par V. Lopez et U. Krauss, CAB International, 2006, intitulée «National and Regional Capacities and Experiences on Marine Invasive Species, including Ballast Waters, Management programmes in the Wider Caribbean Region – a Compilation of Information», a trouvé 118 EEE marines enregistrées, dont 39 correspondaient à des poissons et 31 à des arthropodes.

Atelier sur les engins de pêche abandonnés dans les Caraïbes, Key West, Floride, du 16 au 20 juillet 2007

60. Le Secrétaire a participé à l'atelier susmentionné, organisé par l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA) du Département d'Etat des États-Unis, et le Programme pour les mers régionales du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le but de l'atelier était de fournir un forum permettant aux participants d'échanger des informations sur l'impact des engins de pêche abandonnés dans les Caraïbes, d'aborder les priorités nationales et régionales pour affronter la question des engins de pêche abandonnés, et de promouvoir la collecte et l'échange de données et d'information relatives à la gestion des engins de pêche abandonnés et leur impact sur la région des Caraïbes.

61. En abordant la question des engins de pêche abandonnés dans les Caraïbes, on observe qu'il existe peu d'information sur l'importance de ce sujet pour la région. L'opinion générale est que les nasses et les filets sont des pratiques qui contribuent considérablement à la pêche aveugle. La COPACO et le CRFM sont convenus de coordonner leurs efforts en vue de décrire et quantifier la question des engins de pêche abandonnés dans le contexte de l'aménagement des pêches et de la prévention de la perte des engins de pêche dans la région.

Troisième réunion scientifique du Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM), du 17 au 27 juillet 2007

62. La FAO/COPACO a été représentée lors de la session plénière de la Troisième réunion scientifique du Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM), célébrée du 23 au 27 juillet 2007, à Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Cette réunion a examiné les évaluations réalisées par quatre groupes de travail sur les ressources halieutiques du CRFM: Récifs et talus; Grands poissons pélagiques; Strombes et langoustes; et Crevettes et poissons de fond. L'objectif était que les groupes de travail continuent de partager leurs connaissances et expertises en vue de faciliter la réalisation d'un examen et d'une

consultation plus amples sur l'interprétation des résultats des évaluations et l'adéquation des recommandations en matière d'aménagement des pêches.

63. Parmi les déficiences générales les plus récurrentes et soulignées, on peut citer les points faibles et les brèches que présentent les ensembles de données par pays et/ou la réticence de certains pays à partager leurs données de manière opportune. Ces sujets ont une incidence négative sur le travail mené par les groupes de travail et rendent difficile la réalisation d'analyses. Des recommandations en matière d'aménagement ont été formulées pour certaines espèces et la suggestion de reconnaître davantage le travail mené précédemment par d'autres homologues régionaux sur les mêmes groupes d'espèces, et de l'utiliser comme référence, a été acceptée.

ASSISTANCE TECHNIQUE

64. Outre le Programme d'assistance technique (PAT) de la FAO, il existe deux autres modalités de financement disponibles pour les pays membres de la FAO/COPACO, qui répondent à des demandes d'assistance technique urgentes à l'échelon national et local pour des activités de culture et/ou de pêche artisanales. Ces fonds correspondent à l'initiative Telefood, qui existe depuis 1997, et le fonds du PCT (TCPF), qui existe depuis 2005.

Projets Telefood

65. L'initiative Telefood a été créée en vue de fournir une assistance directe aux petits agriculteurs et/ou groupes et organisations de pêcheurs à petite échelle. Les fonds pour les projets vont de US\$5.000 à \$10.000 et peuvent être utilisés pour l'acquisition de matériel initial en vue de commencer un projet devant être élaboré suivant une stratégie visant à faciliter l'autosuffisance financière. Par exemple, la stratégie du groupe ou de l'organisation bénéficiaire doit prévoir la création d'un fonds alimenté par les membres/participants qui verseraient une partie de leurs bénéfices pour payer les apports requis pour maintenir le projet. Il est possible d'accéder au fonds Telefood au travers d'un représentant de la FAO accrédité localement ou d'un bureau du PNUD et le projet ayant reçu les fonds doit être mis en œuvre dans un délai d'un an. Pour de plus amples informations, écrire à: spfs@fao.org ou telefood@fao.org.

Fonds du PCT du Représentant de la FAO

66. Le fonds du PCT a été créé afin de permettre à la FAO de répondre aux demandes des gouvernements d'activités urgentes d'appui à des programmes locaux, et de renforcer les processus de développement des programmes sur le terrain. Les Représentants de la FAO peuvent autoriser des engagements allant jusqu'à un maximum de US\$200.000 par pays et par période biennale. Les objectifs de l'assistance technique dans le cadre du fonds du PCT sont:

- Résoudre rapidement un problème technique spécifique pour lequel il n'existe pas, dans les services du gouvernement, un expert immédiatement disponible.
- Formuler des propositions de projets ou de documents dans le domaine du mandat de la FAO, requis pour postuler à des sources de financement potentielles, y compris le PCT.
- Préparer les documents de référence requis par le gouvernement.
- Mener des petites études ou évaluations de secteurs ou sous-secteurs en fonction des besoins du gouvernement, afin de faciliter le développement des programmes sur le terrain et de participer aux processus connexes des Nations Unies.

67. Les Représentants de la FAO sont pleinement responsables du fonctionnement du fonds du PCT et les projets bénéficiaires de ce fonds doivent être mis en œuvre durant la période biennale de leur approbation. Pour de plus amples informations, voir <https://extranet.fao.org/fpmis/>

Programme de coopération technique (PCT) de la FAO

68. Le PCT fait partie du Programme ordinaire de la FAO, financé par les apports de ses membres. Il a été lancé en 1976 en vue de permettre que les compétences techniques de la FAO puissent être mises à

disposition des pays membres d'une manière rapide et à leur demande, afin de contribuer à résoudre leurs problèmes de développement les plus urgents dans les domaines de l'agriculture, des pêches et de la foresterie, liés au développement rural et aux questions socioéconomiques. Son plafond de financement est de US\$500.000, avec une durée limite de deux ans. Le PCT vise à fournir un appui technique de courte durée et d'impact rapide, en vue de résoudre des problèmes bien définis qui limitent la capacité technique des pays membres de la FAO, individuellement ou collectivement, pour atteindre les buts du Sommet mondial de l'alimentation et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

69. Les demandes de coopération technique dans le cadre du PCT doivent être soumises par les gouvernements des pays membres au travers du Bureau de la FAO accrédité dans le pays. Les projets du PCT visent à appuyer les entités (institutions, organisations, associations d'agriculteurs, associations de femmes, etc.) identifiées comme bénéficiaires cibles par les gouvernements qui font une demande de coopération technique. Pour de plus amples informations, visitez le site Web suivant: http://www.fao.org/tc/tcp/index_en.asp